QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture et livraison de produits traiteur salés et sucrés

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 17 novembre 2026 à 12:00

Consultation n° 5R26003

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
Coordonnateur du groupement QBO / CIAS
Hôtel de ville et d'agglomération
44 Place Saint-Corentin
CS 26004
29107 QUIMPER Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture et livraison de produits traiteur salés et sucrés
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée période initiale	12 mois
	Visite sur site	Sans

LES DATES À RETENIR		
17/11/2026	0 jour avant	Date limite de remise des offres
10/11/2026	7 jours avant	Date limite pour répondre aux questions
09/11/2026	8 jours avant	Date limite pour modifier le DCE
06/11/2026	11 jours avant	Date limite pour poser des questions

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 – Pièces de la candidature 7
5.2 – Pièces de l'offre 7
5.3 – Échantillons 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 – Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 10
7 - Examen des candidatures et des offres 10
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 - Attribution de l'accord-cadre 10
7.3 - Suite à donner à la consultation 12
8 - Renseignements complémentaires 12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
8.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet la fourniture et la livraison de produits traiteur salés et sucrés pour le service commun de restauration de Quimper Bretagne Occidentale, l'EHPAD Flora Tristan du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et l'EHPAD de Coat Kerhuel du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale.

La présente consultation est lancée par le groupement de commandes composé des entités suivantes, conformément à l'article L. 2113-6 du code de la commande publique :

- Quimper Bretagne Occidentale dont relève le SERVICE COMMUN DE RESTAURATION - ZA du Grand Guélen 4 rue Haroun Tazieff 29000 Quimper ;
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale dont relèvent les établissements suivants :
 - ✓ EHPAD FLORA TRISTAN 31 rue du Général de Gaulle 29510 Briec de l'Odet
 - ✓ EHPAD DE COAT KERHUEL 10 Impasse de la Lande 29500 Ergué-Gabéric.

Le coordonnateur du groupement est Quimper Bretagne Occidentale. Le coordonnateur du groupement est chargé d'établir le cahier des charges, d'organiser la consultation, de signer et notifier le marché public au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels qui seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

Lieux de livraison :

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
SERVICE COMMUN DE RESTAURATION
ZA du Grand Guélen
4, rue Haroun Tazieff
29000 Quimper

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EHPAD FLORA TRISTAN
31 rue du Général de Gaulle
29510 Briec de l'Odet
et
EHPAD DE COAT KERHUEL
10 Impasse de la Lande
29500 Ergué-Gabéric

Date prévisionnelle de notification : janvier 2027

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel, attribué à un seul opérateur économique. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes notifiés par l'acheteur au fur et à mesure des besoins.

Le maximum annuel est précisé à l'acte d'engagement.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes (article L. 2113-10 du Code de la commande publique).

À titre indicatif, la répartition annuelle des commandes entre les acheteurs est envisagée comme suit :

Quimper Bretagne Occidentale	CIAS de QBO
83%	17%

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15810000-9	Produits de panification, pâtisserie fraîche et gâteaux
15812100-4	Pâtisserie
15812120-0	Tourtes
15894000-1	Produits alimentaires transformés

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux attributaires de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Considération environnementale

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

La démarche environnementale mise en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations est prise en compte dans l'analyse des offres des candidats (politique de réduction des emballages).

Considération sociale

Conformément aux articles L. 2113-12 et R. 2113-7 du Code de la commande publique, **les prestations sont réservées au profit d'opérateurs économiques qui emploient au moins 50% de travailleurs handicapés**.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de l'accord-cadre et les délais d'exécution sont fixés au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues aux titulaires et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :
• Budget annexe du Service Commun de la Restauration (SCR) de Quimper Bretagne Occidentale (ligne budgétaire : 6027-732)
• Budget de l'EHPAD Flora Tristan de Quimper Bretagne Occidentale (ligne 6027)
• Budget de l'EHPAD Coat Kerhuel de Quimper Bretagne Occidentale (ligne 6027).

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses 8 annexes (Fiche de présentation - Plans de circulation - Fiche de non-conformité – Protocole de sécurité des EHPAD - Livraisons et réactivité – Fiche contacts procédure alerte – 2 imprimés « Proposition tarifaire ») ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- La fiche de réception des échantillons ;
- Le cadre de mémoire technique ;
- L'avis de publicité.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

https://marches.megalis.bretagne.bzh

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Seuls les candidats s'étant authentifiés lors du retrait du dossier de consultation à l'adresse électronique renseignée ci-dessus seront informés de ces modifications. Les candidats ayant retiré le dossier de consultation anonymement, ou par un autre moyen que celui indiqué dans le présent article, ne pourront être informés et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

L'acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1 - Pièces de la candidature

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellé
Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants (modèle DC1, DUME ou équivalent)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique (modèle DC1, DUME ou équivalent)
Le cas échéant, déclaration du candidat justifiant qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (modèle DC1, DUME ou équivalent)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellé
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2, DUME ou équivalent)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellé
Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : www.economie.gouv.fr.

Il est porté à l'attention des candidats qu'en vertu de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, ils ont la faculté de remplacer les documents demandés ci-dessus (pièces de la candidature) par la production d'un Document Unique de Marché Européen (DUME), issu du règlement d'exécution 2016/7 de la Commission du 5 janvier 2016.

Le DUME se substitue aux DC1, DC2 ainsi qu'au programme "Marché Public Simplifié" (MPS) et peut être complété à l'adresse suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

Il doit ensuite être téléchargé et joint au dossier de réponse.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2 - Pièces de l'offre

Libellé
❖ L'acte d'engagement (AE), et ses éventuelles annexes, dûment complétés, ❖ Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment complété, indiquant le taux de remise accordé sur le(s) catalogue(s), ❖ Le détail quantitatif estimatif (DQE) dûment complété, ❖ Les annexes du CCP suivantes dûment complétées : fiche de présentation (annexe 1) et livraisons-réactivité (annexe 5) dans laquelle les fournisseurs s'engagent sur les délais et les modalités de réactivité en cas de complément de commande à passer, ❖ Le cas échéant le(s) catalogue(s) ou grille(s) tarifaire(s) pour les éventuels produits qui ne figurent pas dans le bordereau des prix unitaires, ❖ Les fiches techniques de chaque produit figurant au BPU ainsi que des emballages utilisés. Elles précisent notamment l'aptitude, pour les contenants, au contact alimentaire. ❖ Le cadre de mémoire technique précisant : ✓ Le process d'alerte et de retrait des marchandises ; ✓ La présentation de l'atelier de fabrication (moyens humains et matériels), les méthodes de travail et le contrôle des règles d'hygiène dans le cadre de l'HACCP ; ✓ La capacité à innover sur de nouvelles recettes et les délais de mise en œuvre suite aux éventuelles sollicitations du Service Commun de Restauration ou des EHPAD dans le cadre notamment de menus à thème ou d'animations : le candidat donnera des exemples à l'appui reprenant la méthode de mise en œuvre et les clients concernés, les délais de mise en œuvre … ✓ Les modalités d'emballage des produits livrés et le type de véhicule utilisé pour la livraison ❖ Les **échantillons** pour les marchandises indiquées sur le DQE (précisées par un astérisque rouge) **à réceptionner avant la date limite de remise des offres précisée en 1ère page du présent RC.**

5.3 – Échantillons

Les échantillons sont à livrer au :

Service Commun de Restauration
Quai réception magasin
4 rue Haroun Tazieff
29 000 QUIMPER

avant la date limite de remise des offres indiquée en 1ère page du présent règlement.

Pour information, et afin d'optimiser l'analyse organoleptique des échantillons demandés, la date de dégustation des échantillons est fixée à la semaine 47 de l'année 2026.

Chaque échantillon devra être identifié par l'intitulé du marché, le nom de l'échantillon ainsi que le nom du candidat.

Le soumissionnaire ne fournissant pas d'échantillon pourra voir son offre considérée comme irrégulière.

Compte tenu de leur faible valeur, la fourniture de ces échantillons ne donnera pas lieu à facturation.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise.AccueilEntreprise

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Service commande publique
Hôtel de Ville de Quimper
44 place Saint-Corentin
CS 26004
29107 QUIMPER Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer électroniquement leur offre avant de la déposer. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

Le candidat qui choisit de signer son offre dès son dépôt aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS**, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (annexe n° 12 du Code de la commande publique) et signe uniquement l'acte d'engagement.

En cas de signature électronique, l'acheteur préconise d'utiliser le format de signature PaDES.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution de l'accord-cadre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-1 à R. 2152-2 du Code de la Commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse (article R. 2152-2 du Code de la commande publique). En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Si l'un des critères concernant la qualité globale et spécifique demandés au CCP (article 8) n'est pas conforme, l'offre du candidat ne sera pas analysée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Qualité des produits au vu	40.0 %
1.1-Des tests organoleptiques sur les échantillons	*75.0 %*
1.2-De l'analyse des fiches techniques	*25.0 %*
2-Prix au regard du détail quantitatif estimatif (DQE)	40.0 %
3-Valeur technique au regard du cadre de mémoire technique	10.0 %
4-Critère environnemental : modalités d'emballage des produits livrés et type de véhicule utilisé pour la livraison	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /5.
Les critères sont notés sur 5.
Les sous-critères sont notés sur 5.

- Le sous-critère « Qualité des produits au vu des tests organoleptiques sur les échantillons » est noté sur 5 points comme suit :

 - Très insuffisant : 1 pt
 - Insuffisant : 2 pts
 - Moyen : 3 pts
 - Satisfaisant : 4 pts
 - Très satisfaisant : 5 pts.

- Le sous-critère « Qualité des produits au vu de l'analyse des fiches techniques » est noté sur 5 points comme suit :

 - Très insuffisant : 1 pt
 - Insuffisant : 2 pts
 - Moyen : 3 pts
 - Satisfaisant : 4 pts
 - Très satisfaisant : 5 pts.

- Le critère « Prix au regard du DQE » est noté sur 5 points au vu du montant total HT figurant dans le détail quantitatif estimatif. Le candidat proposant l'offre la moins-disante obtient la note maximum, soit 5 points.

 Pour les autres candidats, la note est obtenue selon le calcul suivant :

 Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * 5

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer en Euros HT.
Base de notation = (5) correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5 ; elle ne pourra être négative ou dépasser 5.

Les offres pouvant être présentées selon des conditionnements différents pour une même marchandise, les prix seront comparés au litre, kg…

- Le critère « Valeur technique » analysé au regard du cadre de mémoire technique portant sur la description du process d'alerte et de retrait des marchandises, présentation de l'atelier de fabrication (moyens humains et matériels), méthodes de travail et contrôles des règles d'hygiène dans le cadre de l'HACCP, capacité à innover sur de nouvelles recettes dans le cadre de menus à thème ou d'animations – méthode de mise en œuvre et délais est noté sur 5 points comme suit :

 - Très insuffisant : 1 pt
 - Insuffisant : 2 pts
 - Moyen : 3 pts
 - Satisfaisant : 4 pts
 - Très satisfaisant : 5 pts.

- Le critère environnemental est noté sur 5 points de la manière suivante :

 - Très insuffisant : 1 pt
 - Insuffisant : 2 pts
 - Moyen : 3 pts
 - Satisfaisant : 4 pts
 - Très satisfaisant : 5 pts.

Les notes sont pondérées par les pourcentages qui leur sont affectés dans le tableau ci-dessus, et la note globale obtenue est ensuite ramenée sur 5. Ces notes seront arrondies au supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Il sera demandé au candidat retenu de fournir :

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- Le numéro de SIREN de l'entreprise ;
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les attestations d'assurance en cours de validité requises pour l'exécution des prestations ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

Il sera également demandé au candidat retenu de fournir, si l'offre déposée n'a pas été signée, l'acte d'engagement revêtu d'une signature électronique ou manuscrite.

Si dans les délais précisés par l'acheteur ; le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, le marché sera attribué à l'offre classée en 2ème (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise.AccueilEntreprise

Cette demande doit intervenir au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Assistance téléphonique de MEGALIS BRETAGNE : un service de support téléphonique est mis en place pour les entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics (tél : 02 23 48 04 54).

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un

intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.